

# Souffrance au travail

## Que faire de la dignité ?

**La dignité est une valeur en hausse. Elle resurgit sur la scène politique, elle accompagne la réflexion sur la souffrance au travail, se trouve mobilisée dans les débats portant sur l'exclusion sociale et les choix de société qui en infèrent. Mais de quoi parle-t-on, au juste ?**

Pierre TARTAKOWSKY, président de la LDH

**D**epuis que la notion de souffrance au travail s'est imposée au paysage, on est fortement tenté d'apprécier la notion de « dignité » au regard de celle de « souffrance », en termes de stricte opposition, et d'en conclure spontanément que la souffrance conduit à l'indignité. Ou, dans un registre plus moral, que le travail est un élément de la dignité... Mais on réalise rapidement que la souffrance n'est pas forcément antonyme de dignité. Prométhée, enchaîné à son rocher et éternellement dévoré vivant par un vautour,

souffre, de toute évidence. Est-il « indigne » pour autant ? Paradoxalement, le capitaine Dreyfus atteint à une grande dignité après qu'il a été déchu, lorsque, prisonnier sur l'île du Diable, il poursuit le combat pour faire reconnaître son innocence.

### Une notion polysémique

Pour rester plus contemporain, la campagne lancée par le Bureau international du travail autour du thème du « travail décent » dans le monde laisse clairement entendre que la relation entre la

réalité du travail et la « dignité » n'a rien d'évident. Disons à tout le moins que celui-ci n'assure pas automatiquement celle-là. De même a-t-on pu parler, en termes élogieux, de la « *dignité du peuple japonais* », face à la catastrophe nucléaire de Fukushima.

Le terme de dignité est donc – à minima – polysémique. Pour untel, il y aura une grande dignité dans le renoncement – on pense par exemple à la revendication d'une mort digne –, pour tel autre, la dignité consistera plutôt à affronter un destin, ou quelque chose vécu comme tel; pour tel autre encore, la dignité sera strictement une vertu morale (par exemple refuser l'IVG ou le divorce...).

Cette polysémie permet au juriste Olivier Cayla<sup>(1)</sup> de déclarer, dans un article du monde daté du 31 janvier 2003, que la « *dignité de la personne humaine* » est « *la plus floue de tous les concepts* », une sorte de formule magique

(1) O. Cayla est agrégé de droit public.  
(2) Editions La Dispute, 2006.

### La « dignité » : une notion historique, donc évolutive

Dans la société pré-démocratique, la dignité renvoie au « rang », à la « fonction », à « l'honneur ». Elle s'inscrit dans la hiérarchie sociale, se compare, sert même à se comparer. Elle peut donc se transformer en son contraire, l'indignité. Elle n'est pas « humaine » mais « fonctionnelle », et entretient un lien étroit avec l'utilité reconnue de son rôle. A l'époque des Lumières, cette dimension s'élargit en s'articulant à la liberté et la raison. Pascal<sup>(1)</sup> écrit ainsi que « *L'homme est fait pour penser, c'est toute sa dignité et tout son mérite* ». Mais c'est Kant, dans

sa *Métaphysique des mœurs*<sup>(2)</sup>, qui énonce une approche aujourd'hui encore fondamentale: « *L'humanité elle-même est une dignité; car l'homme ne peut être utilisé par aucun homme (ni par d'autres, ni même par lui) simplement comme moyen, mais il faut toujours qu'il le soit en même temps comme une fin, et c'est en cela précisément que consiste sa dignité (la personnalité)* ». Il faudra pourtant attendre la Constitution irlandaise de 1937 pour voir une loi fondamentale démocratique assise sur le principe de la dignité humaine.

L'époque postindustrielle, la montée de la paupérisation et l'émergence de la question ouvrière renouent avec l'approche kantienne, en l'enrichissant d'un prolongement sur son effectivité, sur les moyens et les conditions nécessaires pour que la dignité soit réalisée, celle-ci devenant alors un enjeu – et non un acquis – intégrant une dimension sociale, voire économique, validant ainsi l'indivisibilité des droits civiques et sociaux.

(1) *Pensées*, art II, no.11-12 1882.  
(2) Flammarion, 1994.



*L'individu est un enjeu perpétuel, sans cesse aux prises avec son contraire, dans un monde humain qui affirme la dignité de la personne et qui la nie. Un enjeu qu'on retrouve au cœur de toutes les « mobilisations citoyennes ».*

en charge de fonder une autorité. Exprimé comme tel, ce point de vue est assez radical. Il revient peu ou prou à dire que nous devrions renoncer aux autres grandes notions de l'éthique – le bien, la justice, l'amour –, parce qu'elles ont une signification très large et ne satisfont pas à l'exigence d'une clarté conceptuelle irrécusable. Au-delà, il signifie surtout l'abandon du caractère *absolu* de la dignité. Elle devient *subordonnée*, ce qui ouvre évidemment toute grande la porte à une pensée pragmatique, dans laquelle l'humanité elle-même est ramenée à une simple dimension d'opportunité.

Ce débat conditionne largement l'approche que l'on aura de grands enjeux éthiques : la recherche sur les cellules-mères d'embryons, la légitimité du diagnostic de préimplantation, de l'euthanasie, des droits des migrants, du statut de la pauvreté, ou enfin la question, de toute première importance, du relâchement de l'interdiction faite aux Etats de pratiquer la torture. Il peut évidemment déboucher sur des avancées ou des régressions. Et, dans cet affrontement, certaines parties plaident – consciemment ou inconsciemment – pour une « déréglementa-

*Le terme de dignité est polysémique. Pour untel, il y aura une grande dignité dans le renoncement; pour tel autre, la dignité consistera plutôt à affronter un destin, ou quelque chose vécu comme tel; pour tel autre encore, la dignité sera strictement une vertu morale.*

tion» ou une « déjuridicisation » des exigences de respect en la matière. La dignité humaine est alors reléguée dans la sphère des opinions personnelles, hors de l'espace public et démocratique. Ce qui revient – et la boucle est bouclée – à dépouiller la dignité humaine de sa dimension d'absolu. Et à autoriser des pratiques implantées dans un « respect d'humanité » relativisé...

### **De la dignité de la personne**

Ce qui nous ramène au sujet, à la personne, à l'individu dont on nous enjoint de défendre la dignité, dont on nous assure l'égalité et la liberté. De qui parle-t-on ?

Lucien Sève, philosophe et membre de longue date du Comité consultatif national d'éthique en France, qui a publié en 2006 un livre intitulé *Qu'est-ce que la personne humaine ?*<sup>(2)</sup>, s'est évidemment posé la question à propos de l'embryon. Est-il ou non une personne ? Confronté à l'absence de réponse des « spécialistes » que sont par exemple le médecin ou l'homme de loi, il propose d'en sortir en postulant que « l'essence humaine, dans sa réalité effective [est] l'ensemble des rapports sociaux. Une réalité d'essence historico-sociale

– plus précisément civilisationnelle – activement intériorisée et travaillée par chacun(e) en une mesure variable, ayant pour base l'ordre de la personne ».

D'où il découle que la personne – comme acteur et sujet de cet « ensemble de pratiques, institutions et représentations, inséparablement objectif et subjectif en voie de devenir historique » – est un enjeu perpétuel, sans cesse aux prises avec son contraire, dans un monde humain qui affirme la dignité de la personne et qui la nie. Un enjeu qu'on retrouve au cœur de toutes les « mobilisations citoyennes », dans la mesure où s'y joue à chaque fois la confrontation entre activité civilisante et un éventuel retour de barbarie. De ce point de vue, la valeur de la personne et la dignité humaine n'appellent pas seulement le débat, mais souvent le combat.

### **Une limite à un ordre marchand dévorateur**

On est souvent contraint à évaluer la dignité à l'aune de la montée de la faim, de la peur et de la violence ; à hiérarchiser les droits fondamentaux et à les diviser... Alors que c'est au contraire ces phénomènes qui devraient être jugés à l'aune de la dignité. Ce

que rappelait Kant à son propos : « *Ce qui a un prix peut être aussi bien remplacé par quelque chose d'autre, à titre d'équivalent; au contraire, ce qui est supérieur à tout prix, et par suite n'admet pas d'équivalent, c'est ce qui a une dignité.* »<sup>(3)</sup> La dignité de la personne se situe donc radicalement au-delà de tout calcul utilitaire et de tout usage marchand, en voyant respectée en tout sa libre volonté. La dignité n'est plus alors un concept flou mais une affirmation, une limite posée à un ordre marchand dévorateur qu'évoque Karl Marx dans le « Manifeste du Parti communiste » (1848) : « *Impitoyable, la bourgeoisie a déchiré les liens multicolores de la féodalité qui attachaient l'homme à son supérieur naturel, pour ne laisser d'autre lien entre l'homme et l'homme que l'intérêt tout nu, le froid "paiement comptant" [...] Elle a dissous la dignité de la personne dans la valeur d'échange, et aux innombrables franchises garanties et bien acquises, elle a substitué une liberté unique et sans vergogne: le libre-échange.* » Ce constat prend à notre époque une dimension planétaire et formidablement sophistiquée, et

**C'est quotidiennement que se joue la construction de ce qui nous rend utile au monde, de notre santé mentale et de notre dignité comme élément d'un « ordre de la personne », véritable production d'un monde, ou plus exactement recreation d'un monde.**

des formes qui tendent à redéfinir la fonction de la dignité tout en s'en réclamant. La floraison sans précédent de références dans le droit positif (dans la Constitution, article 1<sup>er</sup> de la Charte européenne des droits fondamentaux, articles 1<sup>er</sup>, 22 et 23 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme), la kyrielle de lois, règlements et de jurisprudence qui s'y réfèrent peut d'ailleurs inquiéter. L'inflation de citations étant souvent inversement proportionnelle à la réalité des choses.

### La dignité en souffrance au travail

Reste que les « situations réelles », où la dignité est en souffrance, ou menacée de l'être, sont légion. Elles éclatent dans la sphère du travail et la production d'hommes et de femmes en situation d'inutilité sociale, d'inutilité au monde. C'est par exemple le cas du chômeur, figure anticipatrice du SDF, du placardisé qui, sans perdre son emploi, se voit dépouillé de son utilité au monde, enfin du « salarié empêché » de « bon travail », nié dans sa capacité non seulement à apporter, innover, mais plus radicalement à tra-



© FO CADRES

vailer correctement, en fonction d'impératifs de qualité, de services, d'éthique. Situation à laquelle Yves Clot oppose, dans *Le Travail à cœur*<sup>(4)</sup>, la déclaration de Georges Canguilhem, à propos de la santé : « *Je me porte bien dans la mesure où je me sens capable de porter la responsabilité de mes actes, de por-*

### La DUDH ou l'égalité « en dignité »

Après la Seconde Guerre mondiale, avec la réécriture de l'article 1<sup>er</sup> de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, l'égalité universalisée ne l'est plus seulement « en droits » mais aussi, et même d'abord, « en dignité ». Cet ajout est significatif. Les rédacteurs ont jugé que les droits ne suffisent pas à assurer l'égalité; qu'il y faut de la dignité, ce qui implique que celle-ci ne se résume pas au droit. Plus important, cette « dignité » n'est posée ni comme exigence ni comme condition d'existence des droits (dont les « indignes » pourraient être privés). Elle est postulée comme dignité égale de tous les êtres humains. Au sortir de la plus grande barbarie née au cœur de la modernité européenne,

il n'est pas inutile de le rappeler, et plus utile encore de proclamer qu'il n'existe ni « sous-hommes » ni êtres humains déshumanisés : aucun individu ne peut s'ôter la « dignité » qui réside dans l'appartenance commune à l'humanité. C'est d'ailleurs pourquoi – autre différence avec la rédaction de 1789 –, ce ne sont plus « les hommes », mais « les êtres humains », dont la liberté et l'égalité sont proclamées comme universelles. S'agissant de « l'humanité de l'humanité », les rédacteurs de la DUDH proclament les droits égaux des « êtres humains ». Ce ne sont pas les droits qui sont « humains » – pas plus que ne seraient « féminins » les droits des femmes ! –, mais les êtres

dont il s'agit précisément de faire respecter l'humanité. Ce respect ne va pas de soi, ce que rappelle la DUDH : C'est parce que la dignité humaine n'est pas donnée qu'il est « nécessaire [...] de protéger les droits de l'homme par la souveraineté du droit ». Ainsi, le même texte qui fait de la dignité une norme intangible, mère de toutes les normes au regard des droits des êtres humains, nous met aussi en garde quant à sa vulnérabilité. Ce faisant, il attire notre attention sur le fait que cette obligation, comme toute obligation, relève d'un schéma d'interprétation qui n'est pas lui-même à l'abri des conflits d'interprétation.





**Les « situations réelles », où la dignité est en souffrance, ou menacée de l'être, sont légion. Elles éclatent dans la sphère du travail et la production d'hommes et de femmes en situation d'inutilité sociale, d'inutilité au monde.**

ter des choses à l'existence et de créer entre les choses des rapports qui ne leur viendraient pas sans moi.» Sommes-nous si loin de la dignité? On est fortement tenté, en référence à sa définition kantienne, de paraphraser la citation: «Je me sens digne dans la mesure où je me sens capable de porter la responsabilité de mes actes, de porter des choses à l'existence et de créer entre les choses des rapports qui ne leur viendraient pas sans moi.»

Dans cette construction, c'est quotidiennement que se joue la construction de ce qui nous rend utile au monde, de notre santé mentale et de notre dignité comme élément d'un « ordre de la personne », véritable production d'un monde, ou plus exactement recréation d'un monde. Car, pour citer une fois encore Yves Clot, « Au travail, contrairement aux apparences, on ne vit pas dans un contexte; on cherche à créer du contexte pour vivre ».

Cette « création » de contexte est traversée d'enjeux civilisationnels, parmi lesquels la dignité tient toute sa place comme réponse aux processus de fragmentation sociale. Si elle implique chacun et

**Il nous faut nous réapproprier notre destin au travail et, pour ce faire, le réinventer. Le dégager de l'isolement, de la concurrence de tous avec tous, le recréer comme espace social, où le débat est non seulement légitime mais nécessaire.**

(3) in *Fondement de la métaphysique des mœurs*, 1785.

(4) La Découverte, 2010. Voir l'article sur cet ouvrage in *H&L* n° 151 (juillet-août-septembre 2010), p. 48-49.

(5) in *Placardisés. Des exclus dans l'entreprise*, Seuil, 2002.

chacune à titre individuel – en tant que la personne est la somme des rapports sociaux –, les organisations collectives (syndicales, associatives, politiques) y jouent – ou peuvent y jouer – un rôle éminent.

### **Quelques nécessaires chantiers**

Pour ce faire, il apparaît d'abord essentiel de ne rien céder intellectuellement sur la dignité, comme clé de voûte de l'indivisibilité et de l'universalité des droits fondamentaux. Cette posture théorique sur les droits n'est en rien « autonome » d'un engagement dans des mobilisations citoyennes et sociales pour une nouvelle citoyenneté. Cela vaut qu'il s'agisse de délégitimer la xénophobie d'Etat ou la construction d'une société de surveillance généralisée, l'obsession sécuritaire, les menées racistes, sexistes, discriminatoires... Ces enjeux sont au cœur de débats très actuels et de politiques publiques très concrètes, qu'il s'agisse de la situation faite aux Roms, aux travailleurs sans papiers, aux mineurs, aux malades mentaux... Bref, être d'une vigilance sans faille

pour se réapproprier la notion, aujourd'hui battue en brèche, d'égalité.

Ensuite – en fait corrélativement –, il s'agit de réinscrire la notion de « solidarité » au cœur de la construction du vivre ensemble. Cette notion, qui n'est ni le « care » anglo-saxon ni d'essence compassionnelle, repose sur des politiques publiques et fondent la réalité de l'effectivité de l'intérêt général. Les enjeux ici s'appellent défense et modernisation des services publics, choix de financement des retraites, financement de la dépendance...

Enfin, il nous faut nous réapproprier notre destin au travail et, pour ce faire, le réinventer. Le dégager de l'isolement, de la concurrence de tous avec tous, le recréer comme espace social, où le débat est non seulement légitime mais nécessaire. Autrement dit, et comme le dit Dominique Lhuillier<sup>(5)</sup>, de le « réinscrire dans l'échange ». Cela suppose d'inverser le travail comme devoir contraint et subordonné pour en faire un droit, une fonction sociale et l'instrument du développement de son autonomie. ●